

LEÇON 3 : LES SOURCES D'INFORMATION ET LA DIGNITÉ HUMAINE EN TEMPS DE GUERRE OU DE VIOLENCE



Définitions

Source d'information : document, personne ou moyen qui fournit des renseignements.

Dignité humaine : respect et considération dus à toute personne, sans distinction.

Les sources d'information

Type	Exemples
Sources officielles (étatiques)	Gouvernement, armée, radio, télévision, presse d'État.
Sources non officielles	Victimes, témoins, ONG, journalistes, enquêteurs indépendants.
Sources multimédias	Facebook, WhatsApp, Instagram, X (Twitter), Internet.
Attention : Les informations non vérifiées (rumeurs) peuvent aggraver les violences.	

Les atteintes à la dignité humaine

Catégorie	Exemples
Violences physiques	Viols, meurtres, vols, destruction de biens.
Violences morales	Injures, humiliations, attaques d'édifices religieux.
Crimes de guerre	Enlèvements, torture, esclavage sexuel, exécution d'otages.
Crimes contre l'humanité	Génocide, déportations, disparitions forcées, exécutions massives.

Les conséquences

- Mort.
- Blessures physiques et psychologiques.
- Haine et vengeance.
- Veuves et orphelins.
- Grossesses non désirées.
- Infection au **VIH/SIDA**.

Les règles du Droit International Humanitaire (DIH)

Le DIH demande de :

- Ne pas attaquer les civils ;
- Ne pas tuer un ennemi désarmé ou hors de combat ;
- Porter secours aux blessés et aux malades ;
- Bien traiter les prisonniers de guerre ;
- Interdire la torture et les mauvais traitements ;
- Respecter le droit à la justice ;
- Ne pas utiliser d'armes ou de méthodes interdites.

A RETENIR ABSOLUMENT

- ✓ Une source d'information fournit des renseignements sur un événement.
- ✓ Les sources peuvent être officielles, non officielles ou multimédias.
- ✓ La dignité humaine est le respect dû à toute personne.
- ✓ Les atteintes à la dignité humaine comprennent les violences physiques, les violences morales, les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité.
- ✓ Les conflits peuvent favoriser l'infection au VIH/SIDA (violences sexuelles, absence de soins, insécurité).
- ✓ Le Droit International Humanitaire (DIH) protège les personnes en temps de guerre.